

Apprentissage et adaptation pédagogique pour des personnes avec TED

Formation professionnelle continue
Saint-Brieuc
2 journées
23 - 24 avril 2013

Objectifs de la formation

La formation a pour but de donner les bases nécessaires pour assurer le soutien scolaire d'enfants, avec autisme, scolarisés en maternelle

- ▶ en leur apprenant à apprendre à travers des activités sensorielles qui développent des pivots de raisonnement essentiels : observer, toucher, écouter, sentir, goûter, se concentrer, mémoriser, trier, catégoriser, classer, se corriger au niveau de l'éducation sensorielle,
- ▶ en leur permettant d'acquérir de l'autonomie à travers des gestes de la vie quotidienne,
- ▶ en leur donnant les moyens de visualiser la notion de temps.

Contenu de la formation

Brève description de l'handicap de l'autisme : la triade autistique, les interprétations particulières des stimuli sensoriels par les enfants avec TED et leur mode de pensée spécifique.

1^{ère} journée : Education sensorielle

Cette journée est centrée sur la mise en place des méthodes de travail à travers des activités sensorielles : développement des sens, du vocabulaire, des bases mathématiques en géométrie et en algèbre, développement de la mémoire, de l'attention et de la concentration. Les enfants avec autisme « apprendront à apprendre » en utilisant au mieux tous leurs sens dans une ambiance de travail motivante.

- ▶ Introduction spécifique : Les buts généraux de la vie sensorielle, la leçon à trois temps.
- ▶ Les différents tris : pareils, différent, mise en gradation, classement.
- ▶ Tri par la vue, par le toucher, par l'ouïe, par l'odorat.
- ▶ Les bases de la géométrie et de l'algèbre.
- ▶ Mettre en place une progression adaptée, motiver l'enfant avec autisme, assurer le suivi de l'acquisition des compétences de l'enfant.

2^{ème} journée : Les gestes de la vie quotidienne et notion de temps

Les gestes de la vie quotidienne

La maîtrise des gestes de la vie quotidienne prépare la main et le regard de l'enfant aux apprentissages scolaires. De plus, l'acquisition de ces gestes développe l'autonomie de l'enfant et son mieux être :

AFPE, ARCADES Formation & IRTS de Bretagne - GIRFAS Bretagne
2, avenue du Bois Labbé - CS 44238 - 35042 RENNES Cedex
Téléphone : 02 99 59 41 41 - Fax : 02 99 54 97 36

www.afpe.org / www.arcadesformation.fr / www.irts-bretagne.fr

Apprentissage et adaptation pour des personnes avec TED
Programme complet 2013

Document non contractuel FC 08/04/13

Développement des compétences professionnelles Handicap

- ▶ Les cadres pour s'habiller
- ▶ Verser pour se servir et s'alimenter
- ▶ Ouvrir et fermer
- ▶ Porter / se déplacer
- ▶ Hygiène : Se laver les mains, se coiffer.
- ▶ les tâches de la vie quotidienne
- ▶ Les bases de la vie sociale et les bonnes manières

Notion de temps

Cette formation permet de mettre en place le concept du temps en partant d'activités concrètes et de mettre en évidence les différentes façons de représenter le temps dans notre société. L'acquisition de ces compétences apporte un confort considérable à une personne présentant des troubles autistiques afin de l'aider à mieux gérer les changements, les transitions d'activités et ensuite d'aborder les conjugaisons et l'histoire avec compréhension.

- Se repérer sur une journée, une semaine, une année.
- Se repérer précisément sur une journée : savoir lire l'heure.
- Se repérer par rapport à l'histoire des hommes, à l'histoire de la Terre.

Conclusion

- ▶ Adapter sa pédagogie au fonctionnement cognitif de l'enfant avec autisme.
- ▶ Les qualités essentielles pour enseigner aux enfants avec autisme.
- ▶ Affiner son style d'enseignement.

Modalités Pédagogiques

- ▶ Apport de connaissances théoriques et pratiques
- ▶ Analyse de situations de terrain
- ▶ Les participants pourront s'exercer (jeux de rôle) en utilisant les méthodes d'enseignement concrètes, adaptées et efficaces pour les enfants avec autisme.

2

Intervenante-Intervenant

- ▶ **Lydie LAURENT** - Enseignante spécialisée trouble cognitif, autisme et autres TED, formatrice ASH Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés au sein de l'Education Nationale, formatrice référente Autisme et autres TED pour la région Rhône-Alpes, auteure des livres *Epsilon, un enfant extra-ordinaire - Qu'est-ce que l'autisme ?* et *Epsilon, un écolier extra-ordinaire - Qu'est-ce que l'autisme dans l'enseignement ?* édité chez AFD et maman d'un enfant avec autisme.

Plus de renseignements : www.epsilonalecole.com

Publics

- ▶ Professionnels du secteur médico-social, enseignants, auxiliaires de vie scolaire, parents d'enfants avec TED.

Modalités d'évaluation

- ▶ Fiche d'évaluation individuelle complétée par le participant à l'issue de la formation.
- ▶ Attestation individuelle de fin de formation.

AFPE, ARCADES Formation & IRTS de Bretagne - GIRFAS Bretagne
2, avenue du Bois Labbé - CS 44238 - 35042 RENNES Cedex
Téléphone : 02 99 59 41 41 - Fax : 02 99 54 97 36

www.afpe.org / www.arcadesformation.fr / www.irts-bretagne.fr

Apprentissage et adaptation pour des personnes avec TED
Programme complet 2013

Document non contractuel FC 08/04/13

Informations pratiques

Lieu de formation

AFPE - Centre Louis Guilloux, Saint Brieuc
12, rue du Vau Méno
CS 30507
22005 Saint-Brieuc Cedex 1

Durée

2 jours (12 heures)

Calendrier (9h/12h00 -13h30/16h30)

- ▶ Mardi 23 avril 2013
- ▶ Mercredi 24 avril 2013

Coût de la formation

- ▶ 500 Euros pour les professionnels.
- ▶ 100 Euros pour les parents, étudiants, auxiliaires de vie scolaire.
- ▶ Les frais de déplacement et de restauration restent à la charge des participants.

Inscription

- ▶ Bulletin d'inscription (individuel / collectif), joint au présent programme, à faire parvenir par voie postale à Sylvie LEBLANC, 10 jours avant le début de la formation.

- **Adresse postale** : Sylvie LEBLANC

Secrétariat du Développement et des Relations Extérieures,
2, avenue du Bois Labbé
CS 44238 - 35042 RENNES Cedex

- ▶ Le règlement, pour la participation à la journée, est à joindre au bulletin d'inscription. A défaut de règlement, les inscriptions ne seront pas confirmées.

Renseignements

▶ **Michel Le Fils**

Responsable de formation pour le développement des compétences professionnelles

- Téléphone : 02 96 78 86 34

- Courriel : mlefiles@afpe.org

Assisté de

▶ **Morgane Lefebvre**

- Téléphone : 02 96 78 86 31

- Courriel : mlefebvre@afpe.org

100 formations pour le développement des compétences professionnelles Catalogue 2013

Bulletin « Inscription individuelle »

Bulletin à renseigner et adresser par voie postale à :
Sylvie LEBLANC
Secrétariat du Développement et des Relations Extérieures
CS 44238
35042 RENNES CEDEX
sylvie.leblanc@irts-bretagne.fr

Formation

Intitulé de la formation :
Organisme dispensant la formation :
 AFPE ARCADES Formation IRTS de Bretagne
Lieu de formation :
Dates de la formation :
Prix TTC : € / personne

Participants

M Mme Nom patronymique : Nom d'usage :
Prénom : Né(e) le (JJ/MM/AAAA) :
Profession / Emploi :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Courriel :

Organisme commanditaire

Nom du responsable de l'inscription : Prénom :
Fonction :
Nom de l'établissement :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Fax :
Courriel : N° de SIRET :
Formation DIF OUI NON

Financement

Individuel Entreprise Autre (à préciser) :

Règlement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :
▪ Par chèque, à l'ordre de : AFPE ARCADES Formation IRTS de Bretagne
ou
▪ Par une attestation de prise en charge du montant de la formation par l'Organisme Paritaire Collecteur agréé du commanditaire.
Le commanditaire approuve les conditions générales de vente des actions de formation telles que décrites ci-après et les accepte sans réserve.

Signature

Fait à :
Le :

Sauf avis contraire de votre part, les informations demandées dans ce bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé au centre de formation. Conformément à la Loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

100 formations pour le développement des compétences professionnelles

Catalogue 2013

Bulletin « Inscription collective »

Bulletin à renseigner et adresser par voie postale à :
Sylvie LEBLANC
Secrétariat du Développement et des Relations Extérieures
CS 44238
35042 RENNES CEDEX
Contact :
sylvie.leblanc@irts-bretagne.fr

formations pour le développement des compétences professionnelles # 2013

Formation

Intitulé de la formation :
Organisme dispensant la formation :
 AFPE ARCADES Formation IRTS de Bretagne
Lieu de formation :
Dates de la formation :
Prix TTC : € / personne Prix total TTC :

Participants

Nom	Prénom	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Profession / Emploi	Courriel

Organisme commanditaire

Nom du responsable de l'inscription : Prénom :
Fonction :
Nom de l'établissement :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Fax :
Courriel : N° de SIRET :

Règlement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :
 Par chèque, à l'ordre de : AFPE ARCADES Formation IRTS de Bretagne
ou
 Par une attestation de prise en charge du montant de la formation par l'Organisme Paritaire Collecteur agréé du commanditaire.
 Le commanditaire approuve les conditions générales de vente des actions de formation telles que décrites ci-après et les accepte sans réserve.

Cachet et signature du commanditaire

Fait à :
Le :

Conditions générales de vente d'une prestation de formation

Modalités d'inscription

Toute inscription doit être réalisée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription.

Le bulletin est à renvoyer par voie postale à :
Sylvie LEBLANC
Secrétariat du Développement et des Relations Extérieures
CS 44238
35042 RENNES Cedex

L'établissement de formation adresse au commanditaire une convention de formation en double exemplaire incluant le programme de la formation. L'un de ces exemplaires, signé, est retourné à l'établissement de formation organisateur par le commanditaire.

Tarifs

Les prix s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) par participant et pour le nombre de jours indiqué.
Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Conditions générales de vente

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement de la formation par chèque à l'ordre de l'AFPE ou d'ARCADES Formation ou de l'IRTS de Bretagne.

En cas de paiement par un OPCA, il appartient au commanditaire de le mentionner sur le bulletin d'inscription et d'y joindre une attestation du montant de la prise en charge. En cas de règlement partiel de l'OPCA, le commanditaire s'acquittera du solde du coût de la formation. Toutefois, si l'accord de prise en charge de l'OPCA était manquant le premier jour de la formation, la totalité des frais serait facturée au commanditaire.

Garantie de la participation

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant, l'établissement de formation se réserve la possibilité, au plus tard 10 jours avant la date prévue de démarrage, d'annuler ou de reporter l'action de formation.

En cas d'annulation de la participation du fait du commanditaire

Il est possible de remplacer le participant empêché par une autre personne de même profil et ayant le même besoin de formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours francs avant le début de la formation), il sera procédé à une facturation d'un dédit¹ à titre d'indemnité forfaitaire :

- 30% du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 9 jours avant le début de la formation.
- 100% du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours avant le début de la formation.

Découvrez l'ensemble de notre offre de formation professionnelle continue dans le catalogue « 100 formations pour le développement des compétences professionnelles - 2013 ». Ce document est disponible sur demande et en téléchargement sur www.afpe.org et www.irts-bretagne.fr



¹ L'acquiescement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au titre du développement de la formation professionnelle.

Sauf avis contraire de votre part, les informations demandées dans ce bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé au centre de formation. Conformément à la Loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.